

Conditions générales



Date d'entrée en vigueur : 01/11/2021

1. Objet

La société RampUp identifiée à l'article « *Exploitant de la Solution et des Services, contact* » (« **RampUp** ») fournit le logiciel *HeyAxel* (la « **Solution** ») qui propose à ses clients (les « **Super Administrateurs** ») de permettre à leurs managers de disposer d'un assistant virtuel intégré à l'outil de messagerie instantanée de l'entreprise et qui permet d'interagir avec les nouveaux collaborateurs afin de les accueillir et d'améliorer leur intégration au sein de l'entreprise.

RampUp propose des services complémentaires à la mise à disposition de la Solution, décrits à l'article « *Description des Services* » (les « **Services** »).

La Solution et les Services sont accessibles via une offre SaaS (*Software as a Service*). Les salariés et les nouvelles personnes recrutées qui seront amenés à utiliser la Solution seront désignés ci-après comme les « **Collaborateurs** ».

Les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la Solution et des Services ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles constituent avec le(s) devis (le « **Devis** ») un ensemble contractuel indissociable (le « **Contrat** »).

En cas de contradiction, les dispositions du (des) Devis prévalent sur les présentes Conditions Générales. En cas de contradiction entre différents Devis, le document le plus récent prévaut sur les plus anciens.

Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par RampUp.

2. Exploitant de la Solution et des Services, contact

La Solution et les Services sont exploités par RampUp, SAS immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 840 545 180, dont le siège social est situé 28 rue du Maréchal Juin 94700 Maisons-Alfort.

RampUp peut être contactée à l'adresse suivante : 28 rue du Maréchal Juin, 94700 Maisons-Alfort

Téléphone : 0670406716
Adresse email : hello@heyaxel.com

3. Accès au Site et aux Services

3.1 Capacité juridique

La Solution et les Services sont accessibles :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal.
- A toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

3.2 Solution et Services réservés aux professionnels

La Solution et les Services s'adressent exclusivement aux professionnels, entendus comme toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité rémunérée de façon non occasionnelle dans tous les secteurs d'activité de l'industrie et du commerce.

4. Commande des Services et acceptation des Conditions Générales

- 4.1** Préalablement à toute réalisation des Services, il appartient au Super Administrateur de fournir à RampUp les informations et documents utiles afin de lui permettre d'identifier ses besoins et attentes. RampUp établira sur cette base un ou plusieurs Devis.
- 4.2** Sauf mention contraire, le Devis émis par RampUp est valable pendant un mois à compter de son émission. A défaut de validation par le Super Administrateur, il sera caduc. Le Super Administrateur qui souhaite commander les Services doit valider le Devis correspondant dans le délai ci-dessus, par tout moyen écrit utile et notamment par email. Cette validation peut être suivie le cas échéant par l'émission d'un bon de commande par le Super Administrateur, un tel bon de commande étant toutefois sans incidence sur le Contrat tel que défini ci-dessus.
- 4.3** Toute validation d'un Devis, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des Conditions Générales, dans leur version en vigueur à la date du Devis concerné. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Super Administrateur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas commander de Services auprès de RampUp.
- 4.4** En cas de modification des Services initiaux ou de nouvelle commande, un nouveau Devis est établi. Les dispositions de ce nouveau Devis prévalent sur celles de l'ancien. A défaut d'indication dans le nouveau Devis, les périodes d'engagement restent identiques au premier Devis.

5. Inscription et accès à la Solution

5.1 Inscription à la Solution par le Super Administrateur

5.1.1 Une fois le Devis signé par le Super Administrateur, RampUp interviendra auprès de ce dernier afin d'installer la Solution et pour intégrer la Solution à l'outil de messagerie instantanée utilisé au sein de son entreprise (à savoir Slack, Google Chat, Microsoft Teams) (le « **Workspace** »).

Les modalités d'intervention de RampUp pour l'installation de la Solution sont précisées dans le Devis.

Une fois l'intégration de la Solution au Workspace, le Super Administrateur pourra s'identifier sur son Workspace. Il devra remplir le formulaire pour finaliser son inscription et fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. Le Super Administrateur reconnaît et accepte que ses identifiants de connexion à son Workspace constituent son identifiant de connexion à la Solution. L'inscription du Super Administrateur sur la Solution entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte sur la Solution (le « **Compte Super Administrateur** »).

Le Super Administrateur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il s'engage à mettre à jour ces informations dans son Compte Super Administrateur en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

Le Super Administrateur est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Compte Super Administrateur valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Super Administrateur l'engagent dès leur validation.

Le Super Administrateur accède à la Solution via son Workspace.

Le Super Administrateur peut accéder à tout moment à la Solution après s'être identifié sur son Workspace à l'aide de ses identifiants de connexion.

Le Super Administrateur s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

5.2 Accès à la Solution et sélection des Administrateurs

Il appartient au Super Administrateur de désigner, parmi les Collaborateurs, celui ou ceux qui seront en charge de l'administration de la Solution (les « **Administrateurs** ») et leur ouvrir un compte (le « **Compte Administrateur** »).

Une fois la Solution installée par les Administrateurs, il leur appartient de superviser l'utilisation de la Solution par les Collaborateurs et d'ajouter des Collaborateurs manuellement via leur tableau de bord (le « **Dashboard** »).

Les Collaborateurs accèdent également à la Solution via leur Workspace à partir duquel ils peuvent avoir accès à leur propre Dashboard.

6. Description des Services

6.1 Mise à disposition de la Solution

6.1.1 Licence d'utilisation de la Solution

(i) Étendue de la licence

RampUp concède au Super Administrateur, pour le monde entier et pour la durée prévue à l'article « *Durée* », une licence non exclusive, personnelle et non transmissible d'utilisation de la Solution, dans sa version existante à la date des présentes, ainsi que de sa documentation technique, en mode SaaS, aux seules fins d'utilisation de la Solution et de fourniture des Services et pour les seuls Administrateurs et Collaborateurs.

(ii) Conditions d'utilisation de la Solution

La licence susvisée est consentie aux seules fins d'utilisation de la Solution par le Super Administrateur, selon les modalités présentées aux présentes et dans l'offre, pour ses propres besoins et par les seuls Administrateurs et Collaborateurs.

Le Super Administrateur s'interdit et veillera à ce que les Administrateurs et les Collaborateurs s'interdisent, en conséquence de :

- Reproduire, arranger, adapter tout ou partie de la Solution,
- Procéder à toute forme d'exploitation commerciale de la Solution auprès de tiers,
- Céder, fournir, prêter, louer la Solution, en concéder des sous-licences ou autres droits d'usage, ou de manière plus générale, de communiquer à un tiers ou à une société affiliée tout ou partie de la Solution,
- Intégrer tout ou partie de la Solution dans tout système informatique ou toute autre solution logicielle autres que ceux prévus dans le cadre des présentes,
- Procéder à la télétransmission de la Solution, à sa mise en réseau, notamment sur internet, ou à sa diffusion sous tout autre forme, sans autorisation écrite et préalable de RampUp.

Le droit d'utilisation n'est consenti au Super Administrateur que sous réserve du paiement effectif intégral des prix convenus à l'article « *Conditions financières* » des présentes.

6.1.2 Description de la Solution

(i) Dashboard du Super Administrateur et des Administrateurs

Chaque Super Administrateur ou Administrateur a accès depuis son Compte Super Administrateur ou son Compte Administrateur à un Dashboard, au sein duquel celui-ci peut créer des tâches lui permettant ainsi de gérer l'accueil et l'intégration des Collaborateurs.

A travers le Dashboard, le Super Administrateur ou Administrateur peut ainsi :

- Ajouter / supprimer des Collaborateurs dans son équipe ;
- Activer / désactiver des sondages sur des thématiques choisies par lui, personnaliser ces sondages ;
- Créer de nouveaux sondages ;
- Créer des emails automatiques ;
- Paramétrer des sondages activés ou créés (contenu du sondage, date d'émission, horaire d'émission, fréquence d'émission, destinataires) ;
- Planifier la génération automatique d'invitations calendaires ;
- Créer des tâches pour les Collaborateurs qui leur seront distribuées automatiquement via leur Workspace ;
- Créer et automatiser des notifications destinées à des Collaborateurs ;
- Accéder aux résultats et réponses des Collaborateurs de l'équipe au terme des sondages émis via la plateforme de messagerie instantanée ;
- Visualiser l'avancement des tâches assignées à chaque Collaborateur ;
- Gérer des informations liées au compte du Collaborateur (Nom, prénom, poste, adresse email professionnelle) ;.

Le Dashboard est connecté au Workspace afin de permettre au Super Administrateur et aux Administrateurs d'interagir avec les différents Collaborateurs.

(ii) Fonctionnalités supplémentaires du Dashboard du Super Administrateur

Chaque Super Administrateur a accès, lors de la création du Compte Super Administrateur à un Dashboard.

Le Super Administrateur renseigne au sein du Dashboard l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. Toute information non renseignée empêchera d'utiliser la Solution et les Services.

A travers son Dashboard, le Super Administrateur dispose de fonctionnalités supplémentaires, en sus de celles décrites à l'article « *Dashboard du Super Administrateur et des Administrateurs* » ci-dessous, qui lui permettent :

- D'administrer la Solution en gérant les licences des Administrateurs et des Collaborateurs (ajout /suppression) ;

- Désigner éventuellement d'autres Supers Administrateurs ;
- D'accéder aux données de facturation et à l'historique des factures ;
- D'accéder aux informations liées à son entreprise et, le cas échéant, de les supprimer.

6.2 Hébergement de la Solution

RampUp s'engage à assurer, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de la Solution conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art par un prestataire d'hébergement professionnel situé sur le territoire de l'Union Européenne, exerçant son activité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Dans ce cadre, RampUp s'engage à fournir au Super Administrateur des capacités de stockage et de traitement suffisantes dans le cadre des Services, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

RampUp s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques, conformes à l'état de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité et l'accès aux Services, portant sur la protection et la surveillance des infrastructures, le contrôle de l'accès physique et/ou immatériel auxdites infrastructures, ainsi que sur la mise en œuvre des mesures de détection, de prévention et de récupération pour protéger les serveurs d'actes malveillants.

RampUp s'engage également à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par les traitements automatisés de données mis en œuvre pour les besoins des Services, pour préserver la sécurité des données, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

6.3 Assistance technique

RampUp propose au Super Administrateur une assistance technique accessible :

- par email à l'adresse suivante : hello@heyaxel.com ; ou
- sur le centre d'aide accessible à l'adresse suivante : <https://www.heyaxel.com/help-center>

Ce service d'aide permet de déclarer toute difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services.

6.4 Autres Services

RampUp se réserve la possibilité de proposer tout autre service qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

7. Maintenance de la Solution

Le Super Administrateur bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance corrective et évolutive.

L'accès à la Solution peut être limité ou suspendu pour des raisons de maintenance planifiée. RampUp s'engage à en informer le Super Administrateur au minimum 1 heure, par tout moyen écrit et à faire ses meilleurs efforts afin que ces opérations n'excèdent pas 8 heures et s'effectuent en dehors des heures ouvrées, soit du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, heure de Paris, France.

- Maintenance évolutive

Le Super Administrateur bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance évolutive, à savoir des :

- améliorations des fonctionnalités de la Solution et/ou installations techniques utilisées dans le cadre de la Solution visant à introduire des extensions mineures (les « **Mises à Jour** »). RampUp pourra les réaliser automatiquement et sans information préalable.
- Ajout de nouvelles fonctionnalités de la Solution et/ou des d'installations techniques utilisées dans le cadre de la Solution (les « **Nouvelles Versions** »). RampUp informera le Super Administrateur de toute Nouvelle Version au minimum 5 jours ouvrés avant son installation.

- Maintenance corrective

RampUp fait ses meilleurs efforts pour fournir au Super Administrateur et aux Collaborateurs une maintenance corrective afin de corriger tout dysfonctionnement ou bogue relevé sur la Solution.

8. Disponibilité de la Solution

RampUp s'engage à assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès à la Solution et aux Services, ainsi que de l'exploitation de la Solution, dans les conditions du présent article.

Eu égard à la complexité d'internet, l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, l'afflux à certaines heures, aux différents goulots d'étranglement sur lesquels RampUp n'a aucune maîtrise, la responsabilité de RampUp sera limitée au fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

RampUp ne saurait être tenue pour responsable (i) des vitesses d'accès à ses serveurs, (ii) des ralentissements externes à ses serveurs, et (iii) des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux et (iv) d'une mauvaise connexion à internet.

En cas de nécessité, RampUp se réserve la possibilité de limiter ou de suspendre l'accès à la Solution pour procéder à toute opération de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette hypothèse, RampUp s'engage à informer à l'avance le Super Administrateur de ces opérations de maintenance et/ou d'amélioration, dans un délai raisonnable, par tous moyens utiles et notamment par message informatif général sur la Solution ou par email au Super Administrateur de ces opérations de maintenance.

Dans le cadre de ces opérations de maintenance et/ou d'évolution, RampUp s'engage à faire ses meilleurs efforts pour effectuer les sauvegardes des contenus stockés sur le Compte Super Administrateur, les Comptes Administrateurs et les Dashboards.

Le Super Administrateur reconnaît et accepte que la présente garantie de niveau de services ne couvre pas toute panne ou interruption des Services intervenant du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet et au web mobile ou d'une mauvaise couverture internet ou d'une saturation de l'accès à internet lié au lieu d'un événement.

En tout état de cause, il est expressément convenu que la violation de tout engagement prévu au présent article ne pourra en aucun cas être sanctionnée par la rupture des relations contractuelles avec le Super Administrateur, et sa responsabilité sera limitée dans les conditions prévues ci-après à l'article « *Responsabilité et garantie de RampUp* ».

9. Durée

Le Contrat s'applique pendant la durée prévue au Devis.

10. Conditions financières

10.1 Prix

Les prix des Services sont indiqués dans le Devis.

Ils sont exprimés en euros, taxes françaises non comprises.

RampUp se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

10.2 Modalités de paiement

RampUp adressera une facture au Super Administrateur, par tout moyen jugé utile, à la date d'échéance du prix.

Le Super Administrateur procédera au paiement qui interviendra par tout moyen de paiement jugé utile par RampUp.

Le Super Administrateur garantit à RampUp disposer des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.

10.3 Retards et défauts de paiement

Le Super Administrateur est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à RampUp à son échéance entraînera automatiquement, et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- La déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Super Administrateur et leur exigibilité immédiate, quelles que soient les modalités de règlement qui avaient été prévues ;
- La suspension immédiate des Services et de l'accès à la Solution jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues ;
- La facturation au profit de RampUp d'un intérêt de retard, dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant de la créance non réglée à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

11. Convention de preuve

Le Super Administrateur reconnaît et accepte expressément :

- (i) que les données recueillies sur la Solution et les équipements informatiques de RampUp font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à RampUp.

Le Super Administrateur peut accéder à ces données dans son Compte Super Administrateur.

12. Obligations du Super Administrateur

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Super Administrateur s'engage à respecter les obligations qui suivent.

- 12.1** Le Super Administrateur s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.
- 12.2** Le Super Administrateur reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services. Il est seul responsable de son utilisation des Services et de celle de ses Collaborateurs.
- 12.3** Le Super Administrateur s'engage à faire un usage strictement personnel des Services. Il s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.
- 12.4** Le Super Administrateur s'engage à fournir à RampUp toutes les informations nécessaires et, plus généralement, à coopérer activement avec RampUp en vue de la bonne exécution des présentes Conditions Générales.
- 12.5** Le Super Administrateur est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audios, audiovisuels ou autres) que les Administrateurs et les Collaborateurs diffusent dans le cadre des Services (les « **Contenus** »).

Il garantit à RampUp qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de RampUp.

Le Super Administrateur s'interdit, et veillera à ce que les Collaborateurs s'interdisent, ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

12.6 Le Super Administrateur est seul responsable des accès pour les Administrateurs et les Collaborateurs, du paramétrage de leur compte et de leurs droits d'accès.

12.7 Le Super Administrateur doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations du Compte Super Administrateur, des Comptes Administrateurs et des Dashboards qu'il juge nécessaires, dont aucune copie ne lui sera fournie.

12.8 Le Super Administrateur est informé et accepte que la mise en œuvre des Services nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

13. Garantie du Super Administrateur

Le Super Administrateur garantit RampUp contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que RampUp pourrait subir du fait de la violation, par le Super Administrateur et/ou les Collaborateurs de l'une quelconque de ses/leurs obligations ou garanties aux termes des présentes Conditions Générales.

Il s'engage à indemniser RampUp de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

14. Comportements prohibés

14.1 Il est strictement interdit d'utiliser les Services et la Solution aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale,
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,

- et plus généralement toute pratique détournant les Services et la Solution à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

14.2 Il est strictement interdit au Super Administrateur, aux Administrateurs et aux Collaborateurs de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément de la Solution et du Site de RampUp.

14.3 Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de RampUp, (iii) tous détournements des ressources système de la Solution et du Site, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de RampUp ou des usagers de sa Solution et de son Site, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes Conditions Générales.

14.4 Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou à la Solution, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

15. Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par le Super Administrateur et/ou un Administrateur et/ou un Collaborateur, RampUp se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) Suspendre ou supprimer l'accès aux Services et à la Solution du Super Administrateur, Administrateur ou Collaborateur auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- (ii) avertir toute autorité concernée,
- (iii) engager toute action judiciaire.

16. Responsabilité et garantie de RampUp

16.1 RampUp s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Super Administrateur reconnaît et accepte expressément.

16.2 RampUp n'a pas connaissance des Contenus mis en ligne par le Super Administrateur et les Collaborateurs dans le cadre des Services, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte et à l'égard desquels elle n'intervient qu'en tant que prestataire d'hébergement.

En conséquence, RampUp ne peut être tenue pour responsable des Contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

Les Contenus préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à RampUp selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, RampUp se réservant de prendre les mesures décrites à l'article « *Sanctions des manquements* ».

- 16.3** RampUp décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle des informations accessibles dans le Compte Super Administrateur, les Comptes Administrateurs et les Dashboards, celui-ci devant en sauvegarder une copie et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

RampUp ne saurait être tenue responsable de tout manque de vigilance de la part du Super Administrateur, des Administrateurs et des Collaborateurs dans leurs identifiants de connexion à leur Workspace.

- 16.4** RampUp s'engage à n'utiliser les informations, documents, données et, plus généralement, tous les éléments qui pourront lui être transmis dans le cadre des présentes qu'aux fins d'exécution des présentes. Il reconnaît et accepte expressément que ces documents, éléments, données et informations sont des informations confidentielles soumises aux dispositions de l'article « *Confidentialité* ».

- 16.5** RampUp s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de la Solution et du Site. A ce titre, RampUp se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès à la Solution ou au Site pour des raisons de maintenance. RampUp ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Solution ou au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

- 16.6** La Solution et les Services sont fournis par RampUp tels quels et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. RampUp ne garantit pas au Super Administrateur (i) que la Solution et les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts, (ii) que la Solution et les Services, étant standards et nullement proposés à la seule intention du Super Administrateur donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

L'intervention de RampUp est limitée à la seule fourniture des Services, à l'exclusion de tous autres. A ce titre, le Super Administrateur reconnaît et accepte que les Services lui sont fournis personnellement, RampUp n'intervient en aucun cas dans les relations entre le Super Administrateur, les Administrateurs et les Collaborateurs ou tout autre tiers, n'entretenant aucune relation avec ceux-ci et ne leur fournissant aucun service.

Le Super Administrateur s'oblige à mettre RampUp hors de cause dans tous différends ou litiges entre lesdites personnes et à faire son affaire personnelle de leur résolution.

- 16.7** Le Super Administrateur reconnaît que la Solution ne constitue qu'un moyen pour faciliter l'intégration des nouveaux Collaborateurs au sein de l'entreprise, et que l'utilisation de la Solution par un nouveau Collaborateur ne garantit en aucun cas le succès de l'intégration du Collaborateur et son maintien dans l'entreprise.

16.8 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par RampUp au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Super Administrateur.

En tout état de cause, RampUp ne saurait être redevable envers le Super Administrateur du paiement de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient, directs, matériels, commerciaux, financiers ou moraux, en raison du recours par le Super Administrateur aux Services, pour un montant supérieur aux montants facturés par RampUp en rémunération des Services ayant entraîné sa responsabilité, au moment de la survenance du dommage prétendu. La responsabilité de RampUp ne pourra au demeurant être engagée que si le Super Administrateur a émis une réclamation, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant ladite survenance.

17. Propriété intellectuelle de RampUp

Le Super Administrateur reconnaît de convention expresse que les présentes Conditions Générales ne lui confèrent aucun droit de propriété intellectuelle sur la Solution, qui demeure la propriété exclusive de RampUp.

Le Super Administrateur ne dispose que d'une licence d'utilisation de la Solution dans les conditions définies aux présentes.

En conséquence, tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque des éléments composant la Solution, en tout ou en partie, sans l'autorisation de RampUp, sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

18. Données à caractère personnel

📄 Dispositions générales

L'objet de cette clause est de définir les conditions selon lesquelles RampUp entreprend, au nom du Super Administrateur, le traitement de données personnelles décrit ci-dessous.

RampUp et le Super Administrateur s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à se conformer à la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) et à la loi relative à l'Informatique et aux Libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur (ci-après dénommés ensemble la « **Réglementation applicable** »).

📄 Description du traitement sous-traité

Dans le cadre des Services, RampUp est amené à traiter des données à caractère personnel au nom et pour le compte du Super Administrateur en qualité de sous-traitant, tandis que le Super Administrateur, lui, agit en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable. Les caractéristiques des traitements sont décrites en Annexe 1 du présent Contrat.

📄 Obligations de RampUp vis-à-vis du Super Administrateur

- **Traitement des données :**

RampUp s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux fins des finalités listées à l'Annexe 1 et conformément aux instructions documentées du Super Administrateur, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. RampUp s'engage à informer le Super Administrateur si, selon lui, une instruction constitue une violation de la Réglementation applicable. En outre, si RampUp est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit applicable au Contrat, il doit informer le Super Administrateur de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- **Sécurité et confidentialité des données :**

RampUp s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique. RampUp veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

- **Autres sous-traitants :**

RampUp est autorisé à faire appel aux sous-traitants (ci-après « **le Sous-traitant ultérieur** ») listés en Annexe 1 du Contrat pour mener des activités de traitement spécifiques. En cas de changement dans la liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés, RampUp informera préalablement et par écrit le Super Administrateur. Cette information devra indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du Sous-traitant ultérieur. Le Super Administrateur dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections légitimes et motivées. A défaut de notifications d'objections passé ce délai, le Super Administrateur sera réputé avoir accepté le recours au Sous-traitant ultérieur.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent Contrat pour le compte et selon les instructions du Super Administrateur. Il appartient à RampUp de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation applicable. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, RampUp demeure pleinement responsable devant le Super Administrateur de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

- **Transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne :**

RampUp est autorisé à transférer les données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat vers des pays situés hors de l'Union européenne, sous réserve de la mise en place de garanties appropriées telles que définies au Chapitre V du règlement précité.

- **Assistance et Fourniture d'informations :**

RampUp s'engage à assister le Super Administrateur et répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information lui étant adressée par le Super Administrateur, que ce soit dans le cadre d'une demande d'exercice de leurs droits par les personnes concernées, d'une analyse d'impact, ou d'une demande présentée par les autorités de protection des données ou le délégué à la protection des données du Super Administrateur.

- **Notification des violations de données à caractère personnel :**

RampUp s'engage à notifier au Super Administrateur dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance toute violation des données à caractère personnel et à lui communiquer toute information et documentation utile relative à cette violation.

- **Sort des données :**

RampUp s'engage à son choix, à supprimer les données à caractère personnel dans un délai d'un mois après l'expiration du Contrat ou à les renvoyer au Super Administrateur et à ne pas en conserver de copie, sauf si la Réglementation applicable l'exige.

- **Documentation :**

RampUp met à disposition du Super Administrateur, sur demande de celui-ci, toutes les informations et tous les documents nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits. Le Super Administrateur a ainsi la possibilité de procéder à des audits une fois par an et à ses frais afin de vérifier la conformité de RampUp aux obligations prévues dans le présent article. Le Super Administrateur informera RampUp de la tenue de l'audit moyennant un préavis minimum de deux (2) semaines. RampUp se réserve le droit de refuser l'identité de l'auditeur retenu s'il appartient à une société concurrente. L'audit devra être réalisé pendant les heures ouvrées de RampUp et de manière à perturber le moins possible son activité. L'audit ne pourra ainsi porter atteinte de quelque façon que ce soit (i) aux mesures techniques et organisationnelles de sécurité déployées par RampUp, (ii) à la sécurité et la confidentialité des données des autres Super Administrateurs de RampUp, (iii) ni au bon fonctionnement et à l'organisation de la production de RampUp. Dans la mesure du possible, les Parties conviendront à l'avance du périmètre de l'audit. Le rapport d'audit sera adressé à RampUp afin de permettre à ce dernier de formuler ses observations ou remarques éventuelles par écrit, lesquelles seront annexées à la version finale du rapport d'audit. Chaque rapport d'audit sera considéré comme une information confidentielle.

- **Obligations du Super Administrateur vis-à-vis de RampUp :**

Le Super Administrateur s'engage à :

- (a) fournir à RampUp les données personnelles visées dans l'Annexe 1, à l'exclusion de toute donnée personnelle non pertinente, disproportionnée ou non nécessaire, et à l'exclusion de toute donnée « particulière » au sens de la Réglementation applicable, sauf si les traitements le justifient, à charge pour le Super Administrateur d'établir ces justifications et de prendre toutes mesures, notamment d'information préalable, de recueil de consentement et de sécurité, appropriées pour de telles données particulières ;
- (b) collecter sous sa responsabilité, de manière licite, loyale et transparente, les données personnelles fournies à RampUp, pour l'exécution de ses services, et en particulier, s'assurer de la base légale de cette collecte et de l'information due aux personnes concernées ;
- (c) tenir un registre des traitements et plus généralement, respecter les principes issus de la Réglementation applicable ;
- (d) veiller au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la Réglementation applicable.

19. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels. S'agissant de RampUp, les parties conviennent d'ores et déjà expressément que cette obligation de confidentialité couvre les données à caractère personnel que RampUp sera amené à traiter pour le Super Administrateur dans le cadre des Services. L'ensemble de ces informations est désigné ci-après les « **Informations Confidentielles** ».

La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre partie, pendant une durée de 5 ans à compter de la fin de l'exécution des

Services concernés. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation des présentes Conditions Générales;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre des présentes Conditions Générales.

20. Références commerciales

Le Super Administrateur autorise expressément RampUp à le citer et à utiliser le cas échéant la reproduction de sa marque ou de son logo à titre de références commerciales, notamment lors de manifestations ou d'événements, dans ses documents commerciaux et sur son site internet, sous quelque forme que ce soit.

21. Modifications

RampUp se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Le Super Administrateur sera informé de ces modifications par tout moyen utile.

Les Conditions Générales modifiées ne seront applicables au Super Administrateur qu'en cas de nouvelle commande des Services.

22. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

23. Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

ANNEXE 1 **Données Personnelles**

1. Description du traitement des données effectué par RampUp pour le compte du Super Administrateur

Finalités du traitement de données à caractère personnel	Fournir un logiciel (la « Solution ») de mise à disposition d'une application intégrée à l'outil de messagerie instantanée de l'entreprise et qui permet d'interagir avec les nouveaux collaborateurs afin de faciliter leur arrivée dans l'entreprise et d'améliorer leur intégration
Nature des opérations de traitement	La collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion
Type de données à caractère personnel traitées	Données d'identification, Données professionnelles, Données de connexion
Catégories de personnes concernées	Collaborateurs du Super Administrateur
Durée du traitement	Toute la durée des Services

2. Liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés

Sous-traitants ultérieurs autorisés	Activités de traitement sous-traitées	Localisation des traitements	Garanties appropriées mises en place en cas de transfert de données hors UE
Amazon Web Services	Hébergement	Irlande	DPA et SCCs
Datadog	Gestion des logs	Union Economique Européenne	DPA et SCCs
Sendgrid	E-mails transactionnels	Etats-Unis	DPA et SCCs
Sentry	Signalement d'erreurs logicielles	Etats-Unis	DPA et SCCs

3. Traitement des données Google Calendar des utilisateurs

Afin d'assurer le fonctionnement de certaines fonctionnalités, la Solution peut être amenée à traiter les données Google Calendar des Utilisateurs. Les catégories de données traitées ainsi que les modalités du traitement sont décrites ci-dessous.

Pour cela, la Solution demande aux administrateurs de la solution de lui déléguer plusieurs scopes de permissions utilisées par les APIs Google, via un processus OAuth2 mis à disposition par Google.

Traitement des données d'agenda (Google Calendar) :

Les scopes de permissions suivants, utilisés par les API Google Calendar, sont demandés aux utilisateurs souhaitant bénéficier des fonctionnalités les nécessitant :

- (i) <https://www.googleapis.com/auth/calendar> : ce scope permet à la Solution de récupérer le fuseau-horaire du calendrier principal de l'administrateur. Il permet aussi à la solution de créer un calendrier spécial "HeyAxel", dans lequel sont insérés les événements générés et gérés par la Solution.
- (ii) <https://www.googleapis.com/auth/calendar.events> : ce scope permet à la Solution d'identifier les créneaux libres dans les agendas d'autres utilisateurs qui sont partagés avec l'administrateur. La solution peut ainsi identifier un créneau libre commun à une liste d'utilisateurs donnée. Un événement est généré par la Solution et inséré dans l'agenda "HeyAxel" de l'administrateur. Les autres utilisateurs sont ajoutés à l'événement comme invités.

Les données d'agenda Google Calendar des utilisateurs ne sont pas stockées dans nos bases de données ni partagées avec des tiers.